



Information clés pour l'investisseur

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPR. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non ».

FCPR - GF LUMYNA PRIVATE EQUITY WORLD FUND (le "Fonds") – PARTS A1

Code ISIN des Parts A1 du Fonds : FR0013504420

Fonds commun de placement à risque (FCPR) soumis au droit français

Société de gestion : FundRock Management Company S.A.

Objectifs et politique d'investissement :

Le Fonds FCPR - GF Lumyna Private Equity World Fund est un fonds d'investissement alternatif agréé, qui a pour objectif de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant jusqu'à 90% de ses actifs directement ou indirectement dans des sociétés non cotées à l'échelle mondiale.

A ce titre, le Fonds opérera sur le marché du capital-investissement en investissant, soit indirectement dans des parts ou actions de fonds sous-jacents sur les marchés primaires et secondaires du capital investissement (ci-après les « **Fonds Sous-Jacents** »), soit directement dans des actions ou produits de dette privée. Ces investissements directs et indirects permettront de créer un portefeuille diversifié se concentrant principalement sur les régions d'Amérique du Nord et d'Europe.

- **Investissements dans des Fonds-Sous-Jacents sur les marchés primaires et secondaires :** le Fonds investira soit dans une émission initiale d'un fonds de marchés privés (*private markets fund*) (incluant des investissements dans des parts ou actions de fonds ou droits de Fonds Sous-Jacents en cours de levée) (marché primaire) ou effectuera une acquisition sur le marché secondaire de titres d'un fonds de marchés privés (*private markets fund*) (incluant des investissements dans des parts ou actions ou droits de Fonds Sous-Jacents déjà constitués (marché secondaire) dont l'objet est d'investir dans des sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un Marché d'Instruments Financiers (tel que ce terme est défini dans le Règlement du Fonds) ;
- **Investissement direct en titres de capital de sociétés non cotées :** le Fonds pourra également directement investir dans des titres de capital (notamment actions, parts de sociétés à responsabilité limitée ou sociétés étrangères équivalentes) émis par des entreprises en phase de développement, non cotées sur un Marché d'Instruments Financiers, et procéder au rachat de portefeuilles de participations directes dans des sociétés non cotées. La politique d'investissement du Fonds se concentre sur des sociétés intervenant principalement dans les secteurs d'activités suivants : logiciels, téléphonie mobile, soins et santé, sécurité ou technologies financières à fort potentiel de croissance.
- **Co-investissements dans des entreprises du portefeuille :** le Fonds pourra également investir dans le cadre de « co-investissements » généralement réalisés sous la forme de co-investissements en titres de capital effectués en partenariat avec un sponsor de capital investissement dans le cadre d'opérations impliquant des sociétés privées.
- **Investissement direct en instruments de dettes de sociétés**

non cotées: le Fonds pourra également investir dans des produits de dette privée (titres obligataires de créance d'une société privée soutenue par un sponsor de capital-investissement).

A titre indicatif :

- Les investissements réalisés dans les Fonds Sous-Jacents, tant sur le marché primaire et que sur le marché secondaire, devraient représenter approximativement entre 20% et 60% de la valeur des actifs du Fonds (hors trésorerie).
 - Les investissements en titres de capital (notamment actions, parts de SARL ou sociétés étrangères équivalentes) devraient représenter approximativement entre 10% et 30% de la valeur des actifs détenus par le Fonds.
 - Les co-investissements devraient représenter approximativement entre 10% et 30% de la valeur des actifs détenus par le Fonds.
 - Les actifs de dette privée devraient représenter approximativement entre 15% et 40% de la valeur des actifs détenus par le Fonds.
- Le Fonds a également pour objectif de constamment disposer, d'une trésorerie disponible représentant un minimum de 10 % de son Actif Net.

La trésorerie disponible non encore investie sera investie en OPCVM ou FIA monétaires, obligataires, diversifiés et plus généralement dans des actifs liquides à courte échéance.

Afin de réaliser son objectif d'investissement, Le Fonds pourra, investir dans les catégories d'instruments financiers listés ci-dessous.

-L'actif du Fonds sera conforme aux dispositions de l'article L. 214-28 du code monétaire et financier. En outre, dans un objectif de couverture de risque de change entre les devises, le Fonds pourra conclure des contrats portant sur des instruments financiers à terme.

La Société de Gestion a délégué toute l'activité de gestion financière ainsi que la commercialisation du Fonds à Lumyna Investments Limited (ci-après le « **Déléataire Financier** ») qui a conclu avec Adams Street Partners, LLC (ci-après le « **Sous-Déléataire Financier** ») une convention de sous-délégation de gestion financière aux termes de laquelle le Sous-Déléataire Financier sera en charge de toute l'activité de gestion financière du Fonds. Le Sous-Déléataire Financier est au cœur du développement de la stratégie du Fonds et de ce fait possède l'expertise requise pour la gestion quotidienne des investissements. FundRock Management Company SA, en tant que Société de Gestion et AIFM sera ultimement responsable de la gestion du portefeuille, de la gestion des risques, de la valorisation du portefeuille et de sa surveillance dans le cadre de sa fonction, conformément à la réglementation AIFM.

FundRock Management Company SA délègue toutes les fonctions de gestion des investissements financiers concernant le Fonds à Lumyna Investments Ltd. ainsi que la commercialisation du Fonds. Lumyna Investments Ltd. conserve sa fonction de commercialisation mais sous-délègue toutes les fonctions de gestion des investissements concernant le Fonds à Adam Street Partners, LLC, qui possède une expertise dans les investissements sur les marchés privés.



Le Sous-Délégué Financier a la responsabilité d'identifier, d'évaluer et de décider des investissements, d'effectuer le suivi des investissements et de procéder aux désinvestissements.

Les Parts du Fonds ne donneront pas lieu à un blocage et peuvent par conséquent faire l'objet de rachats tout au long de la durée de vie du Fonds.

Les investisseurs pourront demander le rachat de leurs parts deux fois par mois à la date de calcul de la valeur liquidative, telle que précisée dans le Règlement du Fonds. Les demandes de rachat sont reçues par le Délégué administratif et comptable (tel que défini dans le Règlement) au plus tard avant midi (heure de Paris), 2 (deux) Jour(s) Ouvré(s) précédant la date d'établissement de la valeur liquidative au titre de laquelle la demande de rachat est effectuée.

A la discrétion de la Société de Gestion, dans le cas où les demandes de rachats sont supérieures à 2.5% de l'Actif Net du Fonds, la Société de Gestion se réserve le droit de plafonner les demandes de rachat effectuées et centralisées au titre d'une même date de calcul de la valeur liquidative à hauteur d'un montant correspondant à 2,5% de l'Actif Net du Fonds. Le déclenchement de ce mécanisme de plafonnement ne pourra être adopté par la Société de Gestion que 5 fois au cours d'une période de 6 mois. Si la Société de Gestion n'était pas en mesure de répondre aux demandes de rachats après cette période, le processus de suspension des rachats pourrait être enclenché quand des circonstances exceptionnelles l'exigent et si l'intérêt des Porteurs de Parts ou du public le commande.

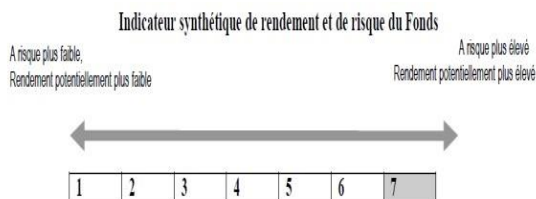
Les Sommes Distribuables (telles que définies dans le Règlement) feront l'objet d'une capitalisation. Le Fonds n'a pas vocation à procéder à des distributions d'actifs sauf pendant la période de pré-liquidation et/ou de liquidation du Fonds.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du sous-délégué financier, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période de trois ans.

Cycle de vie du fonds :

Le portefeuille sera investi rapidement après la constitution du fonds suivant l'allocation cible en fonction des opportunités d'investissement disponibles. La composition du portefeuille, et notamment la diversité des maturités des investissements, vise à obtenir des rendements positifs réguliers, et devrait permettre de viser des rendements positifs moyens dans les trois ans. Il est précisé que le Fonds ne comporte pas de phase d'investissement, son caractère ouvert impliquant un renouvellement constant des actifs détenus. Le portefeuille sera géré dynamiquement et constamment renouvelé afin de continuer à viser des rendements positifs.



Profil de risque et de rendement: Sur une échelle de risque classée de 1 à 7 le Fonds est positionné au niveau du risque le plus élevé. Ce positionnement se justifie par

(i) une exposition du Fonds au marché des entreprises non cotées

(ii) à une absence de garantie du capital investi (iii) par l'ensemble des risques liés aux contraintes de gestion de ce Fonds.

Un investissement dans le Fonds comporte un risque significatif. Rien ne garantit en effet que le Fonds atteindra ses objectifs de rendement ni que les sommes investies seront recouvrées. L'Investisseur est donc invité à évaluer soigneusement les risques suivants, avant d'investir dans le Fonds.

-Risque de liquidité : Le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers et dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Par suite, bien que le Fonds ait pour objectif d'organiser la cession de ses participations dans les meilleures conditions, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations dans les délais et à un niveau de prix souhaités ou initialement envisagés.

-Risque de change : Une évolution défavorable du taux de change de la devise d'investissement par rapport à la devise de valorisation du Fonds entraînera une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

-Risque en matière de durabilité : La prise en compte des risques en matière de durabilité par la Sous-Délégué Financier dans le cadre de la gestion du Fonds pourra avoir un impact sur la performance de ce dernier.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le Règlement du Fonds.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

-Répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais par catégorie de Parts:

Catégorie agrégée de frais	Parts A1 Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximum)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée	Max 1.00%	0%
Droits de sortie	0%	0%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2.30%	0%
Frais de constitution	Max 0.07%**	0%
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	5%	0%
Frais de gestion indirects (taux estimé pour chaque transaction)	Max 5%*	0%*
Total *	13.37%	0%
Commission de Surperformance (au-delà de 5% de performance sur l'exercice comptable)***	15%	

NB : il est rappelé que les taux mentionnés ci-dessus sont exprimés en moyenne, annualisés en utilisant un horizon temporel de 3 ans..

*Chiffre estimé pour la première année, sous réserve d'un examen annuel.

**Les frais de constitution seront accumulés pendant les 5 premières années.

*** La commission de performance est initialement calculée sur la base des 3 premiers exercices comptables, et prélevée à l'issue de ces derniers. Elle est ensuite calculée et prélevée annuellement. Tous les frais, dont celui lié la couverture de risque de change, sont pris en compte avant le calcul de la Commission de Surperformance. A ce titre, la Commission de Surperformance peut varier entre les classes bénéficiant ou non d'une couverture de change.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à l'Article 21 du Règlement du Fonds.

-Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »):

Aucune Part de *carried interest* ne sera émise par le Fonds.

-Commission normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts ordinaires souscrites par le souscripteur, les frais de gestion et de distribution et le coût pour le souscripteur du « carried interest » :

*Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation est de 3 ans.

Scénarios de performance (évolution du montant des parts ordinaires souscrites depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	Montants totaux, sur 3 ans pour les investisseurs pour un montant initial de parts ordinaires souscrites de 1000 dans le fonds			
	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact de la « Commission de Surperformance »	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts lors de la liquidation (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50 %	1000	56	0	444
Scénario moyen : 150 %	1000	78	38	1384
Scénario optimiste : 250 %	1000	97	179	2224

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : State Street International GmbH, succursale de Paris, situé au Défense Plaza, 23-25 rue Delarivière-Lefoullon, 92064 Paris La Défense Cedex, France.

- **Délégué Financier** : Lumyna Investments Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 11 Bressenden Place, SW1E 5BY, Londres, Royaume-Uni,

enregistrée auprès de la Companies House sous le numéro 08842800, agissant en sa qualité de société de gestion de portefeuilles agréée par la FCA au Royaume-Uni.

- **Sous-Délégué Financier** : Adams Street Partners, LLC est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à One North Wacker Drive, Suite 2700 Chicago IL 60606-2823, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission comme conseiller en investissements.

- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Fonds** : De plus amples informations sur le Fonds (tels que Règlement, dernier rapport annuel, dernière composition de l'actif) sont disponibles au siège social de la Société de Gestion du Fonds, sis à 33 rue de Gasperich, L-2856 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg

-**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment sur la Valeur Liquidative** : Les Valeurs Liquidatives des Parts du Fonds sont disponibles auprès de la Société de Gestion et communiquées à l'Autorité des Marchés Financiers et à tout investisseur à sa demande dans les sept (7) jours de son établissement.

-**Fiscalité** : Le Fonds n'est pas un FCPR fiscal et par conséquent n'est pas éligible au dispositif de réduction d'IR ni aux autres régimes fiscaux de faveur ouverts à certains investisseurs investissant dans des fonds "fiscaux".

La responsabilité de FundRock Management Company S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Règlement du Fonds.

Le Fonds est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF.

FundRock Management Company S.A. est agréée par la CSSF et réglementée par la CSSF.

Les termes précédés d'une majuscule sont définis dans le Règlement du Fonds.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23.04.2021.